

L'ANCIEN COUVENT DES URSULINES RUE TAILLADE

G. GUIRAUDET

Les sœurs de Ste Chrétienne, de Metz

Nous avons vu dans le précédent Bulletin⁷⁰ de “Sommières et son Histoire”, qu’à la suite de l’invasion, en mars 1940, de la Belgique et du nord de la France par les troupes allemandes, des soldats blessés ou malades ont été soignés à l’hôpital militaire aménagé dans les locaux du Collège de l’Immaculée Conception à Sommières. Cet hôpital a fonctionné pendant peu de temps. En effet, une lettre émanant du Service de Santé du Gard, datée du 3 octobre 1940, demande au Directeur du Collège d’établir un inventaire pour recenser les dégâts éventuellement constatés dans l’établissement pendant cette période.

Ce qui laisse supposer que l’hôpital avait été supprimé à cette date.

⁷⁰ Bulletin n° 25, 2017, p. 211 à 213.

(1)

MAGASIN GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ
230, Chemin de Saint-Jean du Désert -
Ch. Post. 200 CS
à MARSEILLE

MARSEILLE, le 3 Octobre 1940

N° 797 = R.

Le Commandant d'Administration BENOÎTE,
Gestionnaire du Magasin Général
du Service de Santé,

à Monsieur le Directeur
du Collège de l'Immaculée Conception
Sommères

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre établissement fait partie des collectivités autorisées à formuler des demandes de cession de matériels du Service de Santé, en exécution des prescriptions de la Circulaire Ministerielle n° 1216 2/7 M.P. du 30 août 1940. Ces mesures ont pour objet d'éviter les frais de manutention et de transport sur les dépôts de matériels régionaux, des matériels stockés provisoirement dans les formations hospitalières françaises ou encore en fonctionnement.

Vous pouvez donc adresser, dès à présent, un état au modèle ci-joint, faisant ressortir clairement la nature des matériels demandés, leur quantité, leurs dimensions et leurs principales caractéristiques.

J'attire d'autre part votre attention sur le fait que vous pouvez éventuellement demander la restitution d'objets qui auraient été réquisitionnés dans votre Etablissement et s'y trouveraient encore actuellement.

L'état mentionné ci-dessus devra donc comprendre deux parties concernant les matériels faisant l'objet:

1° - d'une demande de cession,
2° - d'une demande de restitution.

Il y aura lieu d'indiquer:

a) - pour cette dernière catégorie, la valeur d'estimation lors de la réquisition;

b) - pour les matériels actuellement stockés dans vos locaux, la dépréciation subie, à votre avis, pour usage temporaire. Cette dépréciation étant de 40% pour les cessions et de 20% pour les restitutions, au maximum.

Je renseignerai cet état par le prix de cession de chaque article, dans la colonne spéciale réservée à cet effet, et vous le retournerai pour accord.

Lès réception de ce document revêtu de votre approbation, j'adresserai à l'Administration Centrale, la demande définitive pour cession.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

GÉNÉRAL DU SERVICE

Demande de recensement des dégâts de l'hôpital militaire
(coll. Sœur Turret)

L'invasion de l'armée allemande a semé le désarroi parmi les populations de la Belgique et du Nord de la France. Pour fuir les envahisseurs, des milliers de personnes, avec souvent de maigres bagages, se sont retrouvées sur les routes et les chemins en direction du Sud. C'est ce que l'on a appelé "l'exode".



L'exode en juin 1940 (coll. particulière)



On a vu alors arriver à Sommières, en mai et juin 1940, un nombre important de réfugiés belges et français. Parmi eux se trouvent près de 900 recrues belges qui sont hébergées dans des remises et des hangars, dans des conditions très précaires, avec, en guise de literie, une couche de paille plus ou moins épaisse⁷¹.

Le départ de l'hôpital militaire ayant libéré les locaux du Collège, le chanoine Anthérieu, son directeur, propose alors à une communauté de religieuses réfugiées de venir y séjourner.

Il s'agit des "Sœurs de Sainte Chrétienne" de Metz.



Porte d'entrée du Couvent des Sœurs de Ste Chrétienne, à Metz
(coll. particulière)

⁷¹ "Sommières et son Histoire" n° 21, 2013, p. 118 et suivantes. « *Les recrues Belges réfugiées à Sommières* », article d'A. Jeanjean.

Lors de l'arrivée des troupes allemandes dans leur ville, le 17 juin 1940, les sœurs qui n'étaient pas originaires de Lorraine, dont la Supérieure Générale et son assistante, sont expulsées. Les autres religieuses, nées en Lorraine, doivent quitter le couvent. Elles peuvent rester à Metz en petits groupes, mais sont obligées d'abandonner l'habit religieux.

Les religieuses exilées ne sont pas venues directement à Sommières. Elles ont fait un court séjour au monastère des Bénédictines de Notre Dame d'Orient à Lacaune (Tarn). C'est alors, en septembre 1940, que Mgr Anthérieu leur propose de venir s'installer à Sommières.

Elles sont logées dans la partie la plus ancienne du Collège, l'aile occupée par les Ursulines avant la Révolution. Elles s'installent dans les locaux et équipements utilisés avant la guerre par les élèves du Collège.

Au rez-de-chaussée, à côté de la chapelle, se trouvent le réfectoire, la cuisine, et les locaux de service : buanderie, lingerie, réserves de vivres. Les dortoirs et les chambres occupent les niveaux supérieurs.

À son arrivée, la communauté est composée d'une vingtaine de religieuses et de leur aumônier. Mais ce nombre a varié au cours des années.

La sœur archiviste actuelle, avec laquelle j'ai pris contact, m'a indiqué que : « *Sommières a servi de lieu de regroupement aux sœurs expulsées et aussi de plateforme de départ pour les communautés de Charente, de la Sarthe etc.(...) Le nombre de sœurs qui avaient droit à une petite allocation de réfugiées a varié en permanence : 19 en 1940, 43 en 1943, 10 en 1945.* »

La présence des sœurs était très discrète ; une seule d'entre elles sortait pour faire le marché. Les offices religieux, célébrés par l'aumônier, se déroulaient dans la chapelle de l'établissement.

Ancien élève du Collège, je me souviens qu'à la rentrée scolaire d'octobre 1940, à gauche du passage d'accès à notre classe, qui se faisait à partir de la passerelle donnant sur la cour, un rideau constitué de draps blancs avait été tendu en travers du couloir pour isoler l'espace occupé par les sœurs.

Le changement de région, de climat et d'environnement a dû surprendre quelque peu les religieuses. L'une d'elles a écrit dans son "Journal" : « *Tout autour du petit bourg, des vignes à perte de vue comme « chez nous » des champs de blé, puis à l'est, au nord et à l'ouest des collines montant parfois par étages, pierreuses et couvertes d'oliviers, de figuiers, de pins parasols qui font penser à un paysage de Palestine. Involontairement on cherche le chemin de Jéricho à Jérusalem (...) on voit également des grenadiers, des amandiers, des plaqueminières (arbre ou arbuste de la famille des ébénacées dont le kaki est le fruit jaune comme des oranges.)* »

Toujours dans ce journal, la sœur raconte son arrivée au Collège. « *La maison est vaste, mais ce qu'il a fallu nettoyer et organiser ! Tous les gens du pays y avaient pris droit de passage et de récréation ! (...) Elle est située au pied de l'ancien château fort et paraîtrait presque en être une dépendance (...) Le potager est en terrasse, d'où, en montant une vingtaine de marches, on se trouve au pied des ruines du château et un escalier nous invite à l'ascension pour atteindre le chemin de ronde, d'où la vue s'étend vers les hauteurs de l'Hérault et le mont des Oliviers. En passant par la porte basse, vous atteignez le belvédère d'où vous contemplez les Cévennes avec cinq ou six chaînes se détachant dans l'air pur.* »

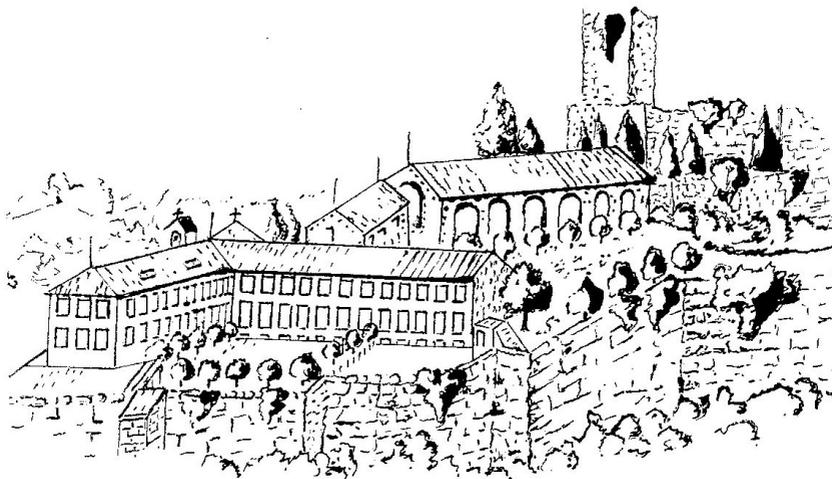
Il est à noter que la limite de propriété du Collège se situait alors à l'aplomb de l'entrée du château où était posée une clôture empêchant l'accès aux terrains côté Est : fossé, chemin de ronde, plateforme où les sœurs religieuses venaient se promener. L'une d'entre elles a même fait des dessins de ce qu'elle apercevait depuis ce "belvédère".



Les Cévennes couvertes de neige

Dessins d'une des religieuses
(Archives de la Communauté de Ste Chrétienne)

Le Collège de l'Immaculée Conception



Sommières
Collège de l'Immaculée Conception

En plus des salles de cours, l'aile Est du Collège comportait des salles mises à la disposition d'associations : "Les Cœurs Vaillants" et "Les Ames vaillantes". Une ancienne "Ame vaillante" m'a récemment rappelé la présence de ces associations dans les locaux du Collège.

Étant "Cœur Vaillant", je me souviens qu'un local ouvrant sur la plus haute des deux cours nous avait été attribué. Sur les murs blanchis à la chaux, un superbe blason de Sommières avait été tracé, aux craies de couleurs. Et sur la banderole dessinée au-dessus, on pouvait lire la devise :

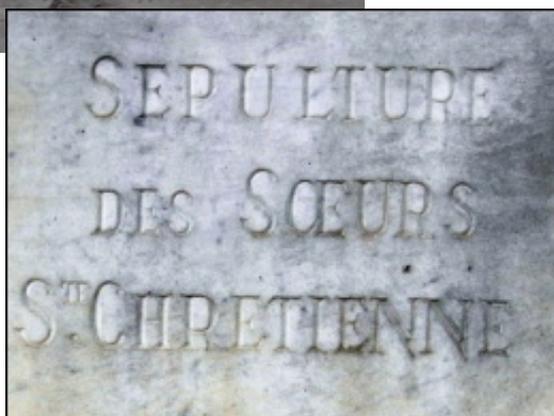
"A CŒUR VAILLANT RIEN D'IMPOSSIBLE".

On allait alors se promener dans les Mauvalats et jouer à divers jeux de patronage.

Mais, bien que séjournant dans les mêmes bâtiments, on ne voyait jamais les sœurs, jusqu'au jour où l'une d'elles est décédée. Je me souviens d'un fait qui m'avait beaucoup impressionné : la dépouille de la défunte, revêtue de son habit religieux, avait été déposée dans le vestibule d'entrée du Collège, séparé du passage par un rideau tendu entre deux colonnes. Deux cierges étaient allumés à son chevet et ses compagnes se relayaient pour veiller le corps. Notre maîtresse avait conduit les élèves jusqu'au lit mortuaire faire une prière pour le repos de son âme. C'était la première fois que je voyais quelqu'un de mort !

Beaucoup de sœurs étaient âgées et plusieurs n'ont pas gagné Metz à la fin de la guerre. Lors de ma visite au cimetière de Sommières, à la Toussaint, j'ai retrouvé, à quelques pas du tombeau de mes parents, celui des "Sœurs Sainte Chrétienne". La dalle de dessus est fendue. Une simple plaque en marbre porte l'inscription à demi effacée.

C'est la seule trace de leur séjour dans notre ville. Dans le Registre d'État Civil des décès pour la période de 1940 à 1945, j'ai relevé les noms et prénoms de sept d'entre elles, âgées de 63 à 90 ans, dont les dépouilles resteront en terre sommiéroise.



Sépulture des Sœurs Ste Chrétienne au cimetière de Sommières
(Photos G. Guiraudet)

En 1942, le Collège va devoir accueillir davantage d'élèves. En effet, le 11 novembre, les troupes allemandes franchissent la "ligne de démarcation" et occupent la zone dite libre. A Sommières, les carrefours et les places se couvrent de panneaux indiquant la direction et l'emplacement des services allemands. L'armée d'occupation doit être nourrie et logée. Parmi les maisons et établissements sur lesquels les Allemands jettent leur dévolu se trouve le Pensionnat Maintenon pour les jeunes filles.

Les sœurs Ursulines sont reléguées dans une aile du bâtiment. Quant aux élèves, elles vont suivre leur scolarité dans les salles encore libres du Collège de l'Immaculée Conception. Cette situation durera jusqu'au départ des troupes d'occupation.

Il n'y a pas eu de soldats allemands au Collège, mais les sœurs de Sainte Chrétienne ont été mises à contribution pour leur fournir du matériel de couchage laissé sur place, lors de la fermeture du Collège aux pensionnaires.

Le 26 février 1944, le maire de Sommières adresse à "Mme la Supérieure du Collège rue Taillade" un ordre de réquisition ainsi libellé:

« Vous êtes tenue de fournir aux Troupes d'Opérations Allemandes cantonnées à Sommières (...) 12 lits en fer avec paillasses ».

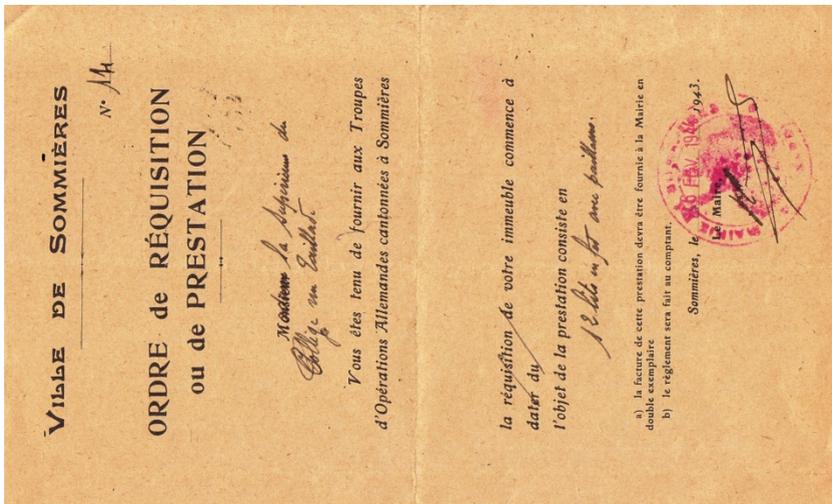
Cet ordre de réquisition est toutefois accompagné ou suivi d'une lettre du maire, du même jour, en termes beaucoup moins impératifs :

« A Mme la Supérieure des sœurs de Ste Chrétienne.

Je vous demanderais de faire préparer douze lits que nous ferons prendre dans la journée pour l'infirmerie des Troupes Allemandes.

Je pense que ce sera le seul ennui que vous aurez.

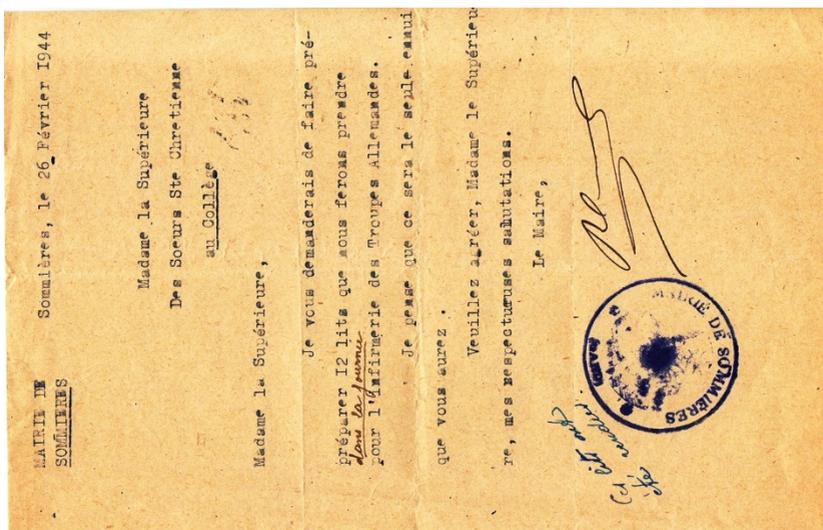
Veillez agréer, Mme la Supérieure, mes respectueuses salutations. »



Ordre de réquisition des lits

(Archives Sœur Tourret)

Lettre du maire suite à la réquisition



Le maire n'avait pas prévu les événements qui allaient survenir quelques mois plus tard.

Le 24 août 1944, lors du repli des troupes d'occupation, des accrochages importants ont lieu à Sommières avec les maquisards qui ont installé un poste de contrôle sous l'horloge.

Aimé Jeanjean a raconté en détails « *le passage des colonnes à Sommières* »⁷².

Les Allemands, attaqués lors de leur passage, investissent la ville et des maisons sont fouillées. Des coups de feu sont échangés ; plusieurs personnes sont prises comme otages et rassemblées sur la Place des Aires. Trois sommiérois, curieux ou imprudents, sont tués. Plusieurs maisons de la Place des Aires sont brûlées. La population, prévenue de l'arrivée de la colonne ennemie, avait pourtant été « *expressément invitée, soit à se barricader chez elle, soit à fuir vers Villevieille et les mazets.* »

Les sœurs de Sainte Chrétienne, averties elles aussi de ces graves incidents, jugent préférable de prendre le large, comme l'ont fait en 1703 les Ursulines logées dans le même couvent, à l'approche des Camisards de Jean Cavalier.

Ce sont les Mauvalats qui vont servir de refuge. On les a vues prendre le chemin de Gaillardet en direction des bois où elles ont passé la nuit, nuit d'angoisse et de prières, j'imagine. Elles sont revenues au Collège le lendemain, après le départ des troupes allemandes de la ville.

Pendant leur séjour au Collège, les sœurs ont géré avec beaucoup de rigueur les locaux qui les hébergeaient et y ont fait effectuer les travaux nécessaires. Sœur Turret, de l'Institution Maintenon, nous a communiqué des documents de cette époque qu'elle a conservés. Parmi eux figure un cahier qui s'intitule « *Dépenses faites par les Sœurs de S^{te} Chrétienne pour Réparations au Collège de Sommières, Impôts et Assurances.* »

⁷² «Sommières et son Histoire» n° 24, 2016, p. 165 et suivantes.

+
Réparations faites au Collège de Sœurs de
et réglées par les Sœurs de S^{te} Chrétienne

| Année 1940 | | | |
|---------------|---|------|----------------------------|
| Octobre 1940. | oter cloison réfectoire | | 48 ^x |
| Décembre 1940 | Réparations toiture | | 59 ^x |
| | Som. 1940 Total | | <u>107^x</u> |
| | Année 1941. | Rep: | 101 |
| Mars 1941. | Descente conduite H. C. 2 ^e étage : quatre pipes Bois de 2 enlèves à siphon : Salle rouge Cimentage intérieur chambre 1 ^{er} étage Chaudière s. à Manger appartement 9 ^h à diminuer fournitures, main d'œuvre (Note M. H. Anicé) | | 208,60 |
| Mars 1941 | Prendre bois de la charpente, réparer toiture, matériaux extérieurs (capitule C. Indum ^{te}) pour donner appui dans les poutres au-dessus grand dortoir (Note M. H. Anicé) | | 1168 ^x 19 |
| Février 1941. | Réparations à la conduite d'eau (comptes au-dessus d. abattoir) : Bannes, robinets, tuyaux serres, foyer cuisinière (Note M. H. Anicé) | | 1174 ^x 40 |
| Février 1941 | Réparations et fournitures p ^o charpente et toiture (Note M. H.) | | 309 ^x 50 |
| avril 1941. | Échange des joints d'assise (d'une part de la minime d'autre sans rebourse) | | 1200 ^x |
| | | | <u>6031^x 85</u> |

Commencé en octobre 1940, il se termine en juin 1945, date probable du départ des religieuses pour retrouver leur couvent de Metz. Le total des dépenses effectuées au cours de leur séjour s'élève à 53 456,15 francs. La dernière facture, payée le 15 mars 1945, est celle de M. Carrière pour des « *travaux de blanchissement à la cuisine, à la salle des douches et au bureau de l'aumônier.* »

Les religieuses ont regagné Metz à la fin de la guerre, mais le souvenir de leur passage à Sommières est resté dans la mémoire de leur communauté. L'accueil qu'elles ont reçu les a particulièrement touchées.

En guise de remerciement, la sœur archiviste m'a aimablement communiqué plusieurs documents, précieux pour la rédaction de cet article : le journal tenu par l'une d'elles, les dessins, une carte postale...



Carte postale de Sommières
 À droite de la tour, les bâtiments du Collège
 (Archives de la Communauté de Ste Chrétienne)

Elles ont voué une grande reconnaissance au chanoine An-thérieu, directeur du Collège, pour avoir mis gracieusement à leur disposition les locaux de l'ancien couvent des Ursulines avec tous les équipements nécessaires : literie, linge, tables, bancs, chaises, bureaux, ustensiles de cuisine, ainsi que les terrains et jardins dépendant du Collège.

Le Chanoine Anthérieu dans son bureau du collège de l'Immaculée Conception, dit la "chambre de l'évêque". (Archives de la Communauté de Ste Chrétienne)



DIRECTION DIOCESAINE
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
7, Rue Séguier
NIMES

le 22 Janvier 1944

Je soussigné, Vicaire général, directeur diocésain de l'enseignement libre, certifie que le Collège de Sommières a été mis à la disposition des sœurs de S^e Chrétienne à titre gratuit, et qu'aucun loyer n'a été ni convenu ni demandé, depuis trois ans, à cette Communauté.

En foi de quoi, j'ai délivré le présent certificat.

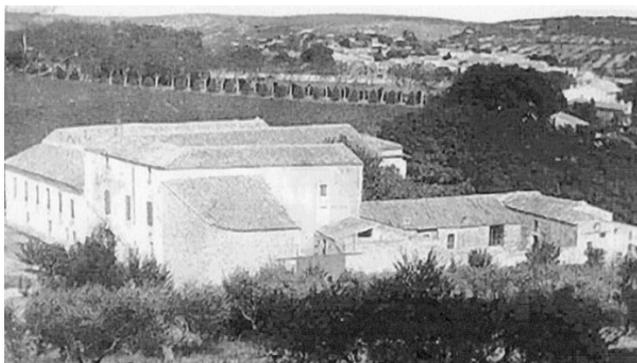
Nimes le 22 janvier 1944

*Je soussigné, Vicaire général,
Directeur diocésain de l'enseignement
libre, certifie que le Collège de
Sommières a été mis à la disposition
des sœurs de S^e Chrétienne à
titre gratuit, et qu'aucun loyer
n'a été ni convenu, ni demandé,
depuis trois ans, à cette Communauté.
En foi de quoi, j'ai délivré le
présent certificat
Nimes le 22 Janvier 1944
Anthérieu*

Attestation du prêt gratuit des locaux du collège
(Archives Sœur Tourret)

L'orphelinat de Courbessac

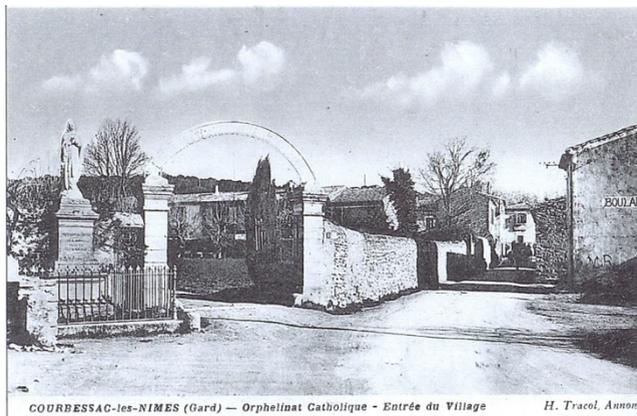
Après le départ des sœurs de Ste Chrétienne, le Collège ne reste pas longtemps vide. Dès la fin de l'année 1945, il accueille 70 enfants accompagnés par une dizaine de religieuses, des sœurs de la Congrégation de St Joseph, et par leur aumônier ; ils viennent d'un orphelinat situé, avant la guerre 39-45, à proximité du terrain d'aviation de Courbessac.



Vue générale

Orphelinat catholique de Courbessac, avant 1940
(coll. particulière)

L'entrée



Lors de l'invasion de la "zone libre", le 11 novembre 1942, les troupes allemandes vont utiliser ce terrain pour servir de base à leurs avions. Et pour loger les soldats, elles réquisitionnent l'orphelinat.

Les orphelins et les religieuses doivent fuir. Dans un premier temps, ils sont accueillis à l'aérium de Peyraube, à Arrigas, du côté du Vigan.



Aérium de Peyraube, vue générale
(coll. particulière)

Un article de « *Midi Libre* » du 1^{er} octobre 2012 confirme leur séjour en ce lieu. Sous le titre "Peyraube, hameau de justes qui reste ancré dans l'Histoire", il y est dit : « (...) *c'est clairement le XX^{ème} siècle qui rendra Peyraube célèbre et en fera un lieu exemplaire : de 1942 à 1945(...), les enfants de l'orphelinat de Courbessac investiront les locaux de l'aérium bâti en 1899. Puis,*

pendant ces années de trouble, les religieuses responsables du site sauveront des dizaines d'enfants juifs de la déportation, faisant de Peyraube, et ce pour toujours, un hameau de Justes(...) ».

L'endroit était calme, bien aéré, situé à l'écart des voies de communication.



Le village d'Arrigas, dont dépend le hameau de Peyraube
(coll. particulière)

En 1945, à la fin de la guerre, les responsables de l'orphelinat auraient souhaité regagner Courbessac pour retrouver leur établissement d'origine. Malheureusement, « le 27 mai 1944, une importante flotte aérienne de près de 700 appareils, dont des bombardiers B 24 de la 15^{ème} Air Force, est venue larguer un tapis de bombes sur Nîmes, depuis une altitude de plus de 6 000 mètres, faisant de nombreuses victimes et causant d'importants dégâts ».

C'est ainsi que l'orphelinat de Courbessac a été détruit.⁷³

De ce fait, il n'est plus question, à la fin de la guerre, de retrouver les anciens bâtiments. L'installation à Peyraube pouvait convenir à un hébergement provisoire, mais afin de reprendre une activité normale, il est nécessaire de trouver un établissement plus approprié. C'est pourquoi, lorsque le diocèse de Nîmes propose aux responsables de s'installer à Sommières, dans le Collège laissé libre par le départ des sœurs de Ste Chrétienne, l'offre est rapidement acceptée.

A la fin de l'année 1945, les orphelins de Courbessac et les religieuses qui les encadrent, quittent Peyraube et viennent s'installer dans les murs du Collège.

Grâce à Henri Rousset, ancien élève de l'orphelinat, nous en savons un peu plus sur le fonctionnement de cet établissement. Les sœurs qui s'occupaient des orphelins appartenaient à la Congrégation des sœurs de St Joseph, comme celles qui avaient alors en charge l'hospice de Sommières. Elles se rendaient souvent mutuellement des services pour la préparation des repas.

L'affectation des locaux avait peu changé depuis le Collège de l'Immaculée Conception et le séjour des sœurs de Ste Chrétienne. Au rez-de-chaussée se trouvaient la chapelle et la sacristie attenante. La porte d'entrée côté Taillade s'ouvrait sur le vestibule et ses puissantes colonnes. De là, un couloir desservait tout le rez-de-chaussée, avec sur la droite un réfectoire pour les élèves et un plus petit pour les sœurs. Plus loin se trouvait la cuisine, et à côté, un petit local avec des cuves pour la plonge. La pièce suivante renfermait les réserves de vivres.

La grande salle voûtée, tout au fond du couloir, affectée maintenant à l'exposition permanente "Lawrence Durrell", était alors occupée par les douches et une buanderie. Une chaudière

⁷³ Selon une autre version, ce seraient les Allemands qui, avant de partir en août 1944, auraient mis le feu à l'établissement.

particulière assurait l'alimentation en eau chaude de ces locaux.

Les dortoirs des enfants et les cellules des religieuses se trouvaient aux 1^{er} et 2^{ème} étages. Les salles de cours étaient situées dans l'aile est du bâtiment. Les élèves y accédaient à partir de la passerelle menant aux cours de récréation. L'enseignement scolaire était dispensé par les religieuses.

Il est à noter qu'une classe unique de l'école privée était également située dans cette aile du bâtiment. Une sœur de l'orphelinat assurait les cours.

Comme au temps du Collège de l'Immaculée Conception, la grande salle à laquelle on parvenait, à partir du couloir, par un large escalier, servait pour les représentations théâtrales.

Pendant les vacances solaires, quelques orphelins, ayant de la famille, étaient accueillis chez leurs proches parents. Pour les autres, c'étaient, soit des jeux dans les cours de récréation, soit des promenades dans les *Mauvalats*, jusqu'au "Bois du Roi".

En hiver, après la taille des vignes, les enfants allaient "gaveller" (ramasser les sarments) au domaine de *Costes-Cirgues* qui appartenait alors au Docteur André, maire de Sommières. Je suppose que celui-ci, en échange de leur travail, apportait une contribution financière à la marche de l'orphelinat.

La gestion de l'établissement devait être difficile, car les jours de marché, les enfants étaient mis à contribution pour récupérer, en fin de matinée, les fruits et légumes que les commerçants auraient jetés.

L'orphelinat est resté dans les locaux du Collège jusqu'en mai 1955, date à laquelle, un nouveau bâtiment ayant été construit, il a regagné Courbessac.

L'édifice se nomme à présent "Le Genévrier", il abrite un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) qui accueille enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques.



Vue aérienne de l'ITEP "Le Genévrier", ex-orphelinat de Courbessac
Photo Google maps)



Entrée de l'ITEP
Photo, Mr Charraix

La Maison Familiale d'Enseignement Ménager

La présence d'une Maison Familiale dans les locaux du Collège, libéré par le départ des enfants de l'orphelinat de Courbessac, nous est connue grâce à un tract de 1956 du chanoine Anthérieu, ancien supérieur du Collège de l'Immaculée Conception. Il y déclare vouloir rouvrir le Collège dont il dit :

« La dernière guerre a failli lui être fatale. Il n'a survécu qu'en recevant des malades, des réfugiés, puis des orphelins et

enfin une maison familiale, de création plus récente. »

Il fait ainsi référence à l'hôpital militaire, aux sœurs de Ste Chrétienne de Metz et à l'orphelinat de Courbessac.

Il est vraisemblable que la maison familiale se soit installée, dès le départ de l'orphelinat en 1955, sûrement avec l'aval de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Libre.

Dans une lettre du 9 juillet 1955 adressée au Maire de Sommières, le Vice-Président, Emile Teste, l'informe « *qu'une association vient de se créer dans le but de fonder, (...) dans les locaux du Collège, une maison familiale d'enseignement ménager rural. Cette maison propose aux jeunes filles l'enseignement ménager qui les préparera au rôle de mère de famille et de maîtresse de maison. Elle fonctionnera sous le régime de l'internat (...) La maison est ouverte à toutes les jeunes filles, ayant atteint ou dépassé l'âge de 14 ans, sans considération de confession. »*

Une note manuscrite nous révèle le nom des administrateurs et précise que le siège de la "Maison Familiale d'Enseignement Ménager Agricole" se trouve au Collège, rue Taillade.

Le bureau actuel est composé de

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| <i>Présidente: M^{me} Noé</i> | Mme Noé |
| <i>Vice Président M Emile Teste</i> | M Emile Teste |
| <i>Secrétaire M U. Trousselier</i> | M U. Trousselier |
| <i>Trousselier M Paul Reboul</i> | M Paul Reboul |
| <i>M^{me} Henry Lachaud</i> | Mme Henry Lachaud |
| <i>M^{me} Henry Ressay</i> | Mme Henry Ressay |

(Archives Sœur Tourret)

SOMMIERES le 9 Juillet 1955

Monsieur le Maire
de
SOMMIERES (Gard)

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'une association vient de se créer dans le but de fonder, dans votre commune, dans les locaux du collège, une maison familiale d'enseignement ménager rural.

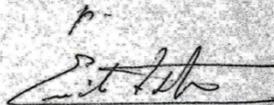
Cette maison propose aux jeunes filles l'enseignement ménager qui les préparera au rôle de mère de famille et de maîtresse de maison.

Elle fonctionnera sous le régime de l'internat dans le cadre de la loi du 18 Janvier 1929 modifié par l'ordonnance du 24 Octobre 1945.

Nous pensons qu'elle répond à un véritable besoin des classes agricoles, sachant tout l'intérêt que vous portez aux questions agricoles dont vit notre région, nous espérons que vous lui apporterez votre appui bienveillant et nous nous proposons de vous tenir au courant de ses activités et réalisations.

Nous vous signalons que la maison est ouverte à toutes les jeunes filles, ayant atteint ou dépassé l'âge de 14 ans, sans considération de confession.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments distingués.

p.


Lettre d'Émile Teste, 9 juillet 1955
(Archives Sœur Turret)

Faute de témoignages écrits ou oraux, nous en sommes réduits aux hypothèses sur le fonctionnement de cet établissement⁷⁴. Etant donné le peu de temps disponible entre juillet 1955, date de l'annonce de sa création et octobre, il est certain que la Maison Familiale a dû fonctionner la première année de manière réduite. Car, ce n'était pas seulement les enseignants qui étaient nécessaires, encore fallait-il assurer l'intendance, les différents services, l'entretien, la cuisine, la lingerie et surtout mettre en place une direction pour cet établissement qui, d'après la lettre envoyée au Maire, devait fonctionner « *sous le régime de l'internat.* »

On peut supposer que dès le début, les cours d'enseignement ménager ont été dispensés partiellement par des instructeurs ou moniteurs exerçant dans d'autres établissements.

Nous avons vu que c'était Mme Noé, l'épouse du notaire, qui était présidente de l'association. Dans une lettre du 26 mai 1956 elle en donne comme adresse: 31 rue Général Bruyère, qui est son domicile personnel.

Cette installation de la Maison Familiale au Collège paraissait assez précaire et ne devait pas être définitive. Dans une lettre du 2 mai 1956, l'évêque de Nîmes Mgr Jean Girbeau souligne que « *la Maison Familiale est entrée dans le Collège sur la promesse formelle qu'elle le quitterait le jour où il trouverait un Institut de l'Enseignement Technique aux jeunes de la région.* »

L'abbé Maillé, curé de Sommières, auquel il avait demandé une réponse écrite, lui avait répondu : « *Ma parole suffit.* »

On peut penser que le chanoine Anthérieu qui avait été supérieur du Collège de l'Immaculée Conception avant la guerre, avait hâte, depuis le départ de l'Orphelinat de Courbessac, de rouvrir ce collège, peut-être sous une forme différente.

Il lui fallait pour cela récupérer les locaux de l'ancien

⁷⁴ Il serait intéressant d'avoir des témoignages relatifs au fonctionnement de la Maison Familiale, de la part de personnes ayant été élèves à cette époque.

établissement dont certains avaient été mis à la disposition provisoire de la Maison Familiale.

Mme Noé, de son côté, ne voyait pas d'un bon œil, le fait d'être dépossédée des locaux qu'elle avait investis, espérant pouvoir développer l'action de la Maison Familiale. On conçoit aisément que les relations entre Mme Noé et Mgr Anthérieu n'étaient pas des plus cordiales.

Dans une lettre du 25 mai 1956 adressée au chanoine, elle l'informe qu'elle va demander une entrevue auprès de l'évêque de Nîmes, pour trancher ce différend. Celui-ci décide que « *le transfert de la Maison Familiale se fera, quelque malaise paroissial il puisse provoquer.* »

Il demande à Mgr Anthérieu de « *voir quelles dépendances de l'établissement de l'Institution de Maintenon, il peut céder à la Maison Familiale.* »

Ce transfert s'effectuera probablement lors des vacances scolaires 1956. La Maison Familiale sera accueillie à Maintenon.

Le chanoine Anthérieu va pouvoir mettre en place son projet de redonner vie à l'ancien Collège de l'Immaculée Conception en y implantant un collège d'Enseignement Primaire ainsi qu'un Centre d'Apprentissage.